

11 août 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 11 août 2014 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

La secrétaire-trésorière adjointe, Madame Martine Malo est également présente.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2014
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 5.3 Dotation du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 5.4 Embauche contractuel au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juillet 2014
 - 6.2 Contribution au projet de transport collectif en milieu rural
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8e rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 4 « acceptation provisoire »
 - 9.2 Autorisation de paiement des travaux de traitement de surface double sur la 1re avenue Domaine Safari – Certificat de paiement numéro 1 « acceptation provisoire »
 - 9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme NORDIKEAU Inc. pour le mesurage des boues de l'étang de traitement des eaux usées (secteur village)
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2014-08-174

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, en ajoutant le point 5.4.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Les représentants de l'Association des propriétaires du Lac-Safari, Messieurs Robert Chagnon et Daniel Lacroix, remercient la Municipalité pour les travaux réalisés sur la 1^{re} avenue du Lac-Safari. Ils demandent si les travaux concernant les fossés seront aussi réalisés sur les 2^e et 3^e avenue du Lac-Safari et la rue Boissy;
- b) Monsieur Gaétan Picard, résident au 71, 1^{er} rang, demande s'il y a eu des décisions de prises concernant la circulation sur le 1^{er} rang (vitesse, signalisation suggérant de ne pas utiliser les freins moteurs, etc.);
- c) Monsieur Daniel Lacroix, résident au 241, 1^{re} avenue du Lac-Safari demande si la Municipalité a un plan d'action concernant les propriétés laissées à l'abandon.

La période de questions est close à 20 h 15.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-08-175

3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée à la secrétaire-trésorière adjointe.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2014-08-176

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 juillet 2014.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 juillet 2014.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2014-08-177

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 juillet 2014

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 juillet 2014 et autorise la secrétaire-trésorière adjointe à les payer pour un montant total de **204 146.99 \$**.

Décaissements : chèques numéros 6349 à 6359	6 628.81 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéros 6360 à 6428	153 268.31 \$
Moins chèque annulé : chèque numéro 6321	(201.21) \$
Salaires du mois de juillet	44 451.08 \$

Total de la période : 204 146.99 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Martine Malo
Secrétaire-trésorière adjointe

2014-08-178

5.2 Démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

ATTENDU que madame Julie Chabannel a remis sa démission le 11 juillet 2014;

ATTENDU que madame Julie Chabannel occupait le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que cette démission prend effet le 8 août 2014;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la démission de madame Julie Chabannel, laquelle est effective le 8 août 2014;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie tient à souligner le travail et l'implication de madame Chabannel au poste qu'elle a occupé depuis le 11 septembre 2006.

Adoptée

2014-08-179

5.3 Dotation du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU que le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est vacant à compter du 11 août 2014;

ATTENDU la formation d'un comité afin de déposer une recommandation d'embauche au conseil municipal;

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi dans les journaux régionaux, Emploi-Québec, les associations professionnelles et sites internet spécialisés;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Qu'un comité soit constitué pour la dotation du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et dont les membres sont :

- Daniel Gravel
- Michel Lambert
- Marcel Loyer
- Claude Gagné

Que ce comité soit dûment mandaté afin de déposer au conseil municipal une recommandation d'embauche dans les meilleurs délais.

Adoptée

2014-08-180

5.4 Embauche contractuel au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU que madame Julie Chabannel a remis sa démission le 11 juillet 2014;

ATTENDU que le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est vacant depuis le 11 août 2014;

ATTENDU qu'un comité a été constitué pour la dotation du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement le 11 août 2014;

ATTENDU que ce comité a été mandaté afin de déposer au conseil municipal une recommandation d'embauche dans les meilleurs délais;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une personne responsable pour l'émission des différents permis et autorisations conformément aux règlements et lois en vigueur de façon intérimaire;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre de service de madame Julie Chabannel et la mandate officiellement comme inspectrice en bâtiment et en environnement à raison d'une journée par semaine ou plus selon le besoin, au tarif horaire de quarante dollars et vingt-cinq cents (40.25 \$) l'heure ne dépassant pas un montant budgétaire total de cinq mille dollars (5 000 \$) pour une période indéterminée;

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2014-08-181

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juillet 2014

Madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 juillet 2014 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 juillet 2014.

Adoptée

2014-08-182

6.2 Contribution au projet de transport collectif en milieu rural

ATTENDU qu'il est possible de soumettre une demande de subvention au MTQ pour l'année 2014 en lien avec le financement du projet « Transport collectif en milieu rural » [dit le Projet];

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur la pérennisation du Projet;

ATTENDU l'incertitude quant à l'admissibilité du projet au fonds du Pacte rural 2014-2019;

ATTENDU la volonté et l'engagement de la municipalité à maintenir les services et les activités reliés au Projet;

ATTENDU

qu'une demande de 40 000 \$ au MTQ exige que l'apport du milieu soit de 20 000 \$, qu'une demande de 60 000 \$ au MTQ exige que l'apport du milieu soit de 30 000 \$, la répartition des quotes-parts est établie en fonction de la population 2014 des 7 municipalités rurales selon le décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, tel qu'illustré au tableau suivant :

MUNICIPALITÉ	POPULATION ¹	%	QUOTE-PART 20 000 \$	QUOTE-PART 30 000 \$
Saint-Paul	5 631	24,4 %	4 883 \$	7 320 \$
Crabtree	3 997	17,3 %	3 466 \$	5 190 \$
Village Saint-Pierre	328	1,4 %	284 \$	420 \$
Saint-Thomas	3 313	14,4 %	2 873 \$	4 320 \$
Saint-Ambroise	3 989	17,3 %	3 459 \$	5 190 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	2 806	12,2 %	2 433 \$	3 660 \$
Sainte-Mélanie	2 999	13,0 %	2 601 \$	3 900 \$
TOTAL	23 063	100,0 %	20 000 \$	30 000 \$

1 : décret 1293-2013, 11 décembre 2013

ATTENDU

qu'advenant l'admissibilité du projet au fonds du Pacte rural 2014-2019 le financement du Projet sera fait dans le fonds du Pacte rural et, par ce fait, rendra caduque la présente résolution;

ATTENDU

la volonté du conseil de la MRC de poursuivre le plan d'action du Projet jusqu'en décembre 2015;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, pour la demande de subvention au MTQ pour l'année 2014, s'engage à assumer une quote-part de trois mille neuf cents dollars (3 900 \$) tel que précisé au tableau illustré ci-avant, pour assurer le financement du projet « *Transport collectif en milieu rural* »;
3. Que cet engagement de financement est conditionnel à ce que le projet ne puisse pas être admissible au fonds du Pacte rural 2014-2019; et s'il s'avère admissible, que cet engagement soit considéré comme caduc;
4. Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Joliette et autres municipalités rurales de la MRC.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

Aucun point n'est ajouté.

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2014-08-183

9.1 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 4 « acceptation provisoire »

Madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 28 juillet 2014 relative à des travaux de réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang St-Albert Nord.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de dix-huit mille cinq cent quarante dollars et treize cents (18 540.13 \$) toutes taxes incluses et libération d'une première retenue de 5 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang St-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 4 « acceptation provisoire », tel que recommandé par Benjamin Rouette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date du 28 juillet 2014;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang St-Albert Nord en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et/ou madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-08-184

9.2 Autorisation de paiement des travaux de traitement de surface double sur la 1^{re} avenue Domaine Safari – Certificat de paiement numéro 1 « acceptation provisoire »

Madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 18 juillet 2014 relative à des travaux de traitement de surface double sur la 1^{re} avenue Domaine Safari.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et huit cents (42 793.08 \$) toutes taxes incluses et libération d'une première retenue de 5 % à l'entrepreneur **Les Entreprises Bourget Inc.** relatif aux travaux de traitement de surface double sur la 1^{re} avenue Domaine Safari – Certificat de paiement numéro 1 « acceptation

provisoire », tel que recommandé par Olivier Fréchette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beudoïn Hurens** en date du 18 juillet 2014;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien du réseau routier local en 2014 (et plus spécifiquement les programmes PAARRM et PAERRL du MTQ);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et/ou madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-08-185

9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme NORDIKEAU Inc. pour le mesurage des boues de l'étang de traitement des eaux usées (secteur village)

ATTENDU le rapport final intitulé *PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS* préparé par les ingénieurs-conseils LHBA et associés et déposé le 20 septembre 2006;

ATTENDU que ce rapport signalait la nécessité de réaliser divers travaux de mesurage à l'étang de traitement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Mélanie afin de s'assurer que ce dernier fonctionne correctement et ne nuit pas à l'environnement;

ATTENDU qu'un mesurage des boues a eu lieu en 2007 et qu'il y a lieu de mesurer à nouveau pour s'assurer de la capacité de traitement de l'étang;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie devra soumettre un plan d'intervention révisé au gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de préciser les ouvrages à être réalisés;

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 15 juillet 2014 provenant de la compagnie NORDIKEAU Inc. de Joliette;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER un contrat de mesurage d'accumulation des boues à l'étang de traitement des eaux usées de la Municipalité à la compagnie **NORDIKEAU Inc.** de Joliette au montant de deux mille cinquante dollars (2 050 \$) plus taxes;

D'AFPECTER toute dépense reliée à ce mandat au fonds des abonnés du secteur concerné;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et/ou madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

a) Monsieur Richard Larivière demande qui peut utiliser le transport collectif.

La période de questions est close à 20 h 45.

2014-08-186

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 50.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Martine Malo
Secrétaire-trésorière adjointe